Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025075-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2025075

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt cinq
Le quinze décembre, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Vincent GUENEGUES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à M. Franck PEROUAS, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique MITSIENO-JULIEN

M. COMBES Manuel a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

12 – AMITIES D'ARMOR : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE TPMR ET D'UN VELO TRIPORTEUR INCLUSIF

Les Amitiés d'Armor, gestionnaire de l'EHPAD du Grand Melgorn, ont sollicité auprès de la Mairie une demande de soutien financier.

L'établissement a récemment fait l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes à mobilité réduite pour un montant de 26 440,00 €. Comme par le passé, ce véhicule peut profiter à l'ensemble de la population concernée, dans le cadre d'activités sociales, culturelles ou médicales. Après signature d'une convention ce véhicule peut être mis à disposition des associations et de la mairie. Dans ce cadre, les Amitiés d'Armor sollicitent une aide financière de 5 000,00 €.

Par ailleurs, l'association envisage l'acquisition d'un vélo triporteur adapté aux personnes en fauteuil roulant, un équipement innovant qui permettrait de promouvoir l'inclusion et la mobilité douce dans le cadre de la politique communale développée en ce sens. Sur un prix d'achat de 8 600,00 €, les Amitiés d'Armor sollicitent une participation financière de 3 000,00 € de la part de la mairie.

Ces deux demandes ont été présentées et discutées en commission des Affaires générales et en commission des Finances, les 4 et 5 décembre. Elles ont reçu un avis favorable pour un montant de 4 000,00 € de participation à l'achat du véhicule de transport de personnes à mobilité réduite à partir du moment où une convention d'usage est signée entre les deux parties, pour un montant de 1 000,00 € concernant l'acquisition d'un vélo triporteur adapté aux personnes en fauteuil roulant considérant que cet investissement s'inscrit dans la volonté communale de développer l'usage du vélo et dans le cadre d'une politique sociale attentive aux personnes en situation de handicap.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur ces deux points.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

– **ACCEPTE** le versement d'une aide financière de 4 000,00 € afin de participer à l'achat par les Amitiés d'Armor d'un véhicule de transport de personnes à mobilité réduite

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025075-DE

– **ACCEPTE** les termes de la convention d'usages de ce véhicule partagé entre les Amitiés d'Armor, la mairie et les associations communales,

– **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 1 000,00 € aux Amitiés d'Armor

– **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire
Le Maire, Yves ROBIN

